

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2010 - 15



Nombre de Conseillers
Convocation du Conseil Municipal du : 9/12/2010
En exercice 15
Présents 13
Votants 13

L'an deux mille dix et le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert BUISSON, Maire

Présents : Mmes et Albert BUISSON, CAZES Henri, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Stéphane GILLET, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, , Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI.

Absents : Mmes et Ms Aymeric MARTIN, Guy OCHIER,

Monsieur Henri CAZES a été élu secrétaire de séance

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil :

- sa délibération en date du 18/10/2010 donnant son accord sur le projet de modification simplifié du PLU
- l'arrêté municipal du 27/10/2010 prononçant la mise en place de la procédure de modification et les dates de mise à disposition du public du porté à connaissance et du registre d'enquête. Cette période allait du 15/11/2010 au 14/12/2010. Aucune remarque n'a été faite par le public.

Il propose maintenant au conseil de délibérer sur l'approbation de cette modification simplifiée N°1.

Le Conseil Municipal,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-13, L123-19, R 123-20-1 et R 123-20-2 ;
- Vu le projet mis à disposition du public du 15/11/2010 au 14/12/2010 ;
- Vu l'absence de remarque formulée par le public ;
- Considérant que le projet est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré

- décide d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;
- dit que le public peut consulter ce dossier en mairie de L'Albenc, aux heures et jours habituels d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi de 8H30 à 11H30
- dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU, sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans les affiches de Grenoble et du Dauphiné).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Albert BUISSON,
Maire de L'ALBENC,

